

Division des ressources humaines départementales

Affaire suivie par : Maryline ISCHARD

Tél : 05 87 01 20 56

Mél : maryline.ischard@ac-limoges.fr

Cité Administrative Jean Montalat

BP 314

19011 Tulle Cedex

Tulle, le 16 septembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles stagiaires


Objet : Reclassement

A compter du 1er septembre 2022, vous êtes stagiaire dans le corps des professeurs des écoles.

Si vous avez effectué des services auxiliaires ou une activité professionnelle susceptible d'être prise en compte dans l'ancienneté pour l'avancement d'échelon avant votre nomination, vous pouvez bénéficier d'un reclassement.

Pour cela, je vous remercie de bien vouloir compléter l'imprimé ci-joint et le retourner sous le présent timbre avant le 15 octobre 2022 délai de rigueur.

Pour le directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation,
le secrétaire général,


Christophe JASSON